

Les grandes lignes d'une politique pour demain

« Orientations pour un monde en mutation »

La protection sociale en Europe

Remarque préalable :

Quand il est question de notre bien-être, la nostalgie du passé est inutile, seule compte l'intervention active de tous pour imposer des solutions d'avenir.

C'est ce principe qui a guidé naguère notre génération, et qui doit demeurer le fil directeur du débat actuel sur la réforme de l'état social.

L'évolution des quatre assurances financées par cotisations assises sur les revenus – assurance-chômage assurance-vieillesse, assurance-maladie et assurance-dépendance – est indissociable de la situation de l'emploi !!

En tant que retraités, nous sommes donc prêts à apporter la contribution nécessaire pour que baissent les charges sur salaire, pour garantir la rémunération du travail et créer des emplois.

1. Réforme de l'assurance-vieillesse

Toute réforme doit se fixer des objectifs réalistes. Les discussions en Europe portent sur

- ❖ **Retraite de base ou proportionnelle aux cotisations ?**
- ❖ **Age du départ à la retraite / système de pré-retraites**
- ❖ **Formules d'ajustement du montant des retraites**
- ❖ **Prise en compte de la situation de famille**
- ❖ **Pensions de réversion**

❖ Financement (par impôt !) de la prévoyance-vieillesse complémentaire, par capitalisation

1.1 Comme nous n'en sommes pas au début de la réforme de l'assurance-vieillesse légale :

- passage du principe des retraites proportionnelles au principe du montant net,
- élévation progressive de l'âge du départ à la retraite
- application d'un facteur démographique à la formule des retraites
- reconnaissance des périodes d'éducation parentale
- établissement et consolidation de l'assurance-vieillesse d'entreprise (2^e pilier)
- prévoyance privée (3^e pilier)

nous soutenons les mesures suivantes :

- prolongation de la durée de vie active, mais départ à la retraite à tout moment après 40 / 45 (?) années de cotisation accomplies ;
- maintien de l'ajustement des retraites en fonction de la progression des salaires nets, en tenant compte d'un ralentissement de leur augmentation pour cause de progression constante de l'espérance de vie moyenne ;
- amélioration des conditions fondamentales pour les 2^e et 3^e piliers, par création d'incitations (fiscales) pour les générations suivantes, de nature à en élargir l'acceptation ;

Remarque :

Notre génération n'est pas concernée par ces deux piliers !

- nous ne sommes d'accord avec l'élévation des plafonds de cotisations ou l'admission de tous dans l'assurance-vieillesse (notamment fonctionnaires et indépendants !) que s'il est possible d'affirmer avec certitude, en tenant compte du principe de durabilité, que leur retraite sera aussi assurée que l'était la nôtre ! Non aux effets placebo !

Ayant le souci de la sécurité d'existence et de l'assurance de conditions économiques favorables (reprise de la croissance !) pour les générations qui nous suivent, nous soutenons aussi la proposition d'intégrer les produits du capital ainsi que les revenus locatifs à l'assiette de calcul des cotisations d'assurance-vieillesse.

Remarque : Cet accord ne doit toutefois pas faire oublier que cette proposition est contraire au système et s'oppose durablement à la prévoyance privée souhaitée.

Cette mesure ne devrait donc être appliquée que de manière transitoire – en tant que mesure immédiate !

- Nous approuvons également la « contribution démographique » pour le maintien de l'assurance-vieillesse – reconnaissance du temps passé à élever les enfants, si celui-ci est financé par des produits fiscaux et non par les cotisations.

Résumé :

1.2.

- **Le potentiel des actifs doit être exploité de manière nettement plus efficace !**

Notre manière de travailler doit être radicalement changée.

La justice exige que chacun puisse apporter sa contribution si la communauté solidaire doit subvenir à ses besoins !!!

Les retraites ne doivent pas être financées exclusivement par imputation sur la masse salariale. Des ressources complémentaires peuvent être obtenues par pacte social : taxes sur les revenus des actions, des jeux, de la loterie, des paris, des primes, etc.

La fraude fiscale et la fuite des capitaux doivent être combattues par des mesures énergiques : si un citoyen d'un état membre de l'Union se réfugie dans un „paradis fiscal“ et que son domicile y est connu, le pays d'origine devra lui adresser une sommation de déclaration fiscale. S'il n'est pas répondu à cette sommation dans un délai de six mois, le patrimoine de la personne concernée devra être estimé et la dette fiscale constatée. Si cette dette n'est pas acquittée dans un délai de deux ans, la déchéance de nationalité d'origine sera prononcée contre le délinquant fiscal.

- **Le monde du travail doit mieux tenir compte des capacités réelles des personnes prenant de l'âge**
- **Les missions des systèmes de protection sociale doivent être passées au crible de la critique. Prévention ? Guérison ? Rééducation ? Soins est le seul ordre possible pour la restauration de la force de travail, ou pour l'aide dans les années de vieillesse.**
- **La dénatalité a des conséquences, et il n'y a aucun moyen de se soustraire à celles-ci.**

Il est malheureusement vrai que :

le nombre des allocataires croît, et celui des cotisants diminue.

Personne n'est en mesure de combler le déséquilibre financier qui en résulte.

En clair :

Toutes les questions liées à la problématique d'„ajouter des années à la vie“ sont soulevées ensemble et nécessitent d'être résolues – ici et maintenant !

- **Recours abusifs aux systèmes de protection sociale**

Départ anticipé à la retraite, une cure tous les deux ans ; le législateur en est co-responsable, puisqu'il a forgé les systèmes avec une invite pressante à les utiliser.

En ce qui concerne le système des retraites, nous nous prononçons pour l'égalité des chances, pour les droits à la retraite des femmes : péréquation des droits des deux époux, reconnaissance des années passées à élever des enfants, etc. Le niveau de vie des retraités hommes ou femmes doit être maintenu. Les retraites d'entreprise, retraites complémentaires ne doivent pas porter préjudice à la pension de vieillesse légale.

2. Réforme de l'assurance-maladie

- **Pour l'UES, la question du financement de l'assurance-maladie est en deuxième position. Mais nous ne céderons pas sur ceci : nous ne soutiendrons les propositions d'économies dans le secteur de la santé (participation des affiliés aux frais) que s'il est certain que chacun – indépendamment de son âge !! – bénéficie des prestations prescrites par le médecin conscient de ses responsabilités ;**

- L'examen des études existantes fait ressortir les points de débat et de décision suivants :
 - ❖ structuration d'un système de santé libéral et humain
 - ❖ réglementation des cotisations, employeurs et employés
 - ❖ égalité de traitement entre assurés et personnes relevant de l'aide sociale
 - ❖ réorganisation de toutes les prestations aux tiers (aides) vers une juste répartition entre tous
 - ❖ structuration de l'offre médicale, de l'éventail des cliniques, établissements hospitaliers et centres de cure
 - ❖ éléments de la famille (enfants ayant-droits)

- La discussion dans l'UES a abouti à la nécessité d'économies importantes par l'information et la prévention quant à la couverture des dépenses de santé.

Les grandes orientations de la prévention :

A *Prévention par l'information, en application du principe : mieux vaut prévenir que guérir.*

Pour l'UES, les thèmes principaux en sont :

- *une alimentation saine et équilibrée*
- *des exercices physiques réguliers*
- *la lutte contre la surcharge pondérale*
- *la lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme, la dépendance aux médicaments et autres toxicomanies*
- *les vaccinations, notamment contre la grippe : gratuite et obligatoire à partir de 60 ans*

- *la prévention des accidents, routiers, domestiques et pendant le temps libre*
- *une attention particulière portée aux maladies chroniques : affections cardiovasculaires, ostéoporose, diabète, dépression, tendances suicidaires, ...*

B Prévention par dépistage précoce

La reconnaissance précoce des facteurs de risque d'une pathologie définie permet souvent d'éviter celle-ci en tant que telle, ou du moins d'en retarder efficacement l'apparition.

Le diagnostic de maladies à un stade précoce permet de mieux combattre celles-ci, et d'éviter complications ultérieures ou pathologies secondaires. L'économie pour les caisses d'assurance-maladie est appréciable.

Nous nous prononçons pour des examens médicaux réguliers.

Examens importants :

Dépistage du cancer du sein, du côlon, de la prostate, du col de l'utérus, de la peau. Dépistage des affections oculaires et auditives liées à l'âge, de la tuberculose, de l'hépatite et autres maladies contagieuses.

C Programmes de suivi médical

Création de centres compétents pour le suivi complet des personnes souffrant de maladies psychiques.

*Programme spécial de lutte contre la drogue et les toxicomanies. La dépendance est une maladie coûteuse pour la collectivité. Nous voulons aider les personnes dépendantes **autrement** que cela a été fait jusqu'à présent. Des centres d'accueil doivent être en mesure de recevoir 24 H sur 24 toute personne désireuse d'en finir avec la drogue. Un suivi efficace doit être organisé après désintoxication. L'objectif de l'aide doit rester la rupture avec la dépendance.*

D Liberté de choix de praticiens homéopathes et acupuncteurs dans tous les pays de l'Union Européenne

E Aller vers une mort digne

Aide aux soins palliatifs, généralisation de ceux-ci.

Nous sommes aussi bien contre l'aide active à la mort volontaire (l'euthanasie) que contre l'acharnement thérapeutique, pour la liberté de refus du traitement dans les cas désespérés.

3. Réforme de l'assurance-dépendance

La réforme de l'assurance-maladie doit être couplée à la réforme de l'assurance-dépendance. Une personne malade doit être assistée en fonction de l'évolution de sa maladie. La délimitation de compétences entre maladie et dépendance est du ressort du législateur.

Dans nos discussions jusqu'ici est surtout revenue la question de l'assurance d'une qualité des soins plutôt que celle du mode de financement d'une assurance-dépendance.

De l'avis de l'UES, les mesures suivantes sont aujourd'hui exigées pour l'assurance-dépendance :

- plus de concurrence et de responsabilité individuelle
- rendre publique la différence entre les critères de l'assurance-dépendance et les prestations fournies.
- procéder ensuite à une évaluation financière, avant de décider qui doit payer quoi.
- l'aspect préventif des soins (santé publique) ne doit pas être négligé – mais comment le financer ?

- la dimension rééducative des soins (plusieurs fonctions et capacités doivent être conservées !) ne peut être financée par la masse des cotisations. Une question : comment l'organiser ?
- les cas de maladie d'Alzheimer (en progression) sont à ce jour insuffisamment répertoriés, ce qui a un défaut de réglementation pour conséquence.

L'UES demande :

- *que dans tous les états membres soit mis en place un congé-dépendance non rémunéré, pour que leurs proches puissent accompagner les personnes mourantes. L'éventail des soins en services hospitaliers et ambulatoires doit aussi couvrir l'espace rural.*

Avec ces orientations, l'UES souhaite contribuer à ce que les systèmes de „protection sociale“ très différenciés en Europe soient adaptés à la nouvelle donne du monde du travail, pour que demeure le principe : „La meilleure politique sociale est une politique économique tournée vers la croissance !“.